

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/12/2024

Mise en ligne sur le site internet le 12/12/2024

L'an 2024, le 5 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/11/2024.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**A été nommée secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

**D24\_046 – Convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental du Cher pour l'assainissement collectif**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que la convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif, passée avec le Conseil départemental du Cher, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le conseil départemental du Cher propose une nouvelle convention qui prendra effet à compter de la notification de la convention par le Conseil départemental du Cher à la collectivité jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de sa prise d'effet.

Pour l'année 2025, le coût de la prestation sera de 0.50 € HT par habitant.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité les éléments concernant l'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif dans les conditions citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/12/2024

Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THIRÓT Sylvie

